



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Oiseaux

Question écrite n° 38231

#### Texte de la question

M Jean Proriol attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'equipement, du logement, de l'amenagement du territoire et des transports, charge de l'environnement, sur les problemes d'application que pose la directive CEE no 79-409 relative a la conservation des oiseaux sauvages. Il lui demande ce qu'il est envisage de faire en ce domaine.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre delegue charge de l'environnement est conscient de ce que les chasses traditionnelles, qui appartiennent a notre patrimoine, ont un impact negligeable sur la faune. Il estime que leur exercice, compte tenu des regles qui leur sont imposees et qui sont de nature a donner toutes garanties a cet egard, est conforme a l'esprit comme a la lettre de la directive communautaire sur la conservation des oiseaux. Tel n'est pas le point de vue de la Commission des communautes qui a assigne notre pays devant la Cour de justice des communautes. Si une condamnation contre la France devait etre prononcee, le Gouvernement devrait necessairement en tenir compte, mais y verrait la preuve de la necessite d'une meilleure adaptation du texte de la directive, adaptation qu'il s'attacherait alors a promouvoir.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Proriol Jean](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38231

**Rubrique :** Animaux

**Ministère interrogé :** environnement

**Ministère attributaire :** environnement

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 mars 1988, page 1238

**Réponse publiée le :** 18 avril 1988, page 1659